



Pb suite à vente véhicule à un particulier

Par **beb_old**, le **27/06/2007** à **22:01**

Voilà 2 mois j'ai vendu à un particulier, mon véhicule (clio dti 150 000km) qui fonctionnait très bien.

Ce matin je reçois une lettre recommandée de l'acheteur qui m'explique qu'il a "coulé une bielle", que le moteur est à remplacer et que je dois payer la réparation. Celui-ci a parcouru 2 000 km depuis l'achat. Estimant que je n'y suis pour rien, car pour moi elle fonctionnait correctement sans bruit suspect, que dois-je faire car l'acheteur veut mandater un expert.